

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

La récente décision du gouvernement du Nouveau-Brunswick de légiférer sur les changements apportés à la *Loi sur la distribution du gaz* pourrait avoir de graves conséquences négatives sur la distribution publique du gaz naturel au Nouveau-Brunswick et sur la réputation de la province en tant que lieu d'excellence où faire des affaires.

Nous voulons que les Néo-Brunswickois connaissent tous les faits entourant cette décision avant que les règlements associés à la législation soient finalisés. Nous espérons que les Néo-Brunswickois, une fois bien informés, conviendront que les mesures prises par leur gouvernement dans cette situation devraient être remises en question.

LES FAITS : RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES

1. **Le gouvernement a indiqué que la situation actuelle liée aux tarifs du gaz naturel constitue certainement un obstacle à l'attrait d'une nouvelle industrie dans la province, et qu'elle diminue assurément la concurrence de notre industrie actuelle.**
 - Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick n'a entendu parler d'aucun projet industriel important ayant choisi de ne pas investir dans la province en raison de ses tarifs de distribution.
 - En raison des économies que les tarifs d'Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick permettent de réaliser, les clients actuels sont plus concurrentiels que si le gaz naturel n'avait pas été disponible.
 - Aucun soumissionnaire de nouveau projet potentiel avec lequel s'est entretenu Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick n'a jamais mentionné que les tarifs du gaz naturel étaient une préoccupation.
 - Nous continuons à voir un certain nombre de nouvelles petites et moyennes entreprises commerciales utilisant le gaz naturel comme combustible de choix pour mener leurs activités au Nouveau-Brunswick.
2. **Les nouvelles modifications pourraient gravement restreindre les plans de croissance d'Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick, ce qui aura une répercussion économique financière négative sur la province.**
 - Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick prévoit investir 50 millions de dollars supplémentaires dans la province au cours des cinq prochaines années. Ces plans devront être réexaminés et on s'attend à ce que cet investissement soit réduit de façon considérable en conséquence.
 - Il est probable que les perspectives de croissance limitées du système public de distribution de gaz naturel aient un effet néfaste sur un nombre important des 400 emplois directs et indirects créés grâce à la présence d'Enbridge au Nouveau-Brunswick.